

L'Ulmeusien

N° 13 - Septembre 1995

Alerte !

Le mot est à peine trop fort pour attirer votre attention sur la dégradation du comportement des conducteurs (aussi bien les quatre roues que les deux roues). Contrairement à ce que l'on affirme bien des fois, il ne s'agit pas uniquement de personnes extérieures à notre commune. Beaucoup de ces énervés de l'accélérateur ou de ces irrespectueux du code de la route habitent bien Le Meux.

Tout d'abord la vitesse excessive : rappelons que celle-ci est limitée à 50 km/h dans les zones urbanisées soit en fait dans tout le village, y compris la zone d'activités. Le bon sens, si ce n'est le sens civique, veut que l'on respecte cette réglementation et naturellement que l'on roule encore moins vite dans les endroits plus sensibles tels le centre-ville et à proximité des écoles.... Que l'on circule avec un cyclomoteur ou une voiture performante, il faut conserver le bon sens nécessaire au respect de soi-même et surtout des autres.

Vient ensuite le respect de la signalisation : ce n'est pas par hasard qu'en différents endroits nous avons installé un panneau de stop, d'interdiction de doubler, de stationner, etc... Certains conducteurs se croient au dessus des réglementations et les enfreignent allègrement, entraînant naturellement d'autres adeptes, innocents bien sûr, qui font "comme tout le monde".

Conducteurs de véhicules à deux ou quatre roues, vous devez respecter la signalisation résultant des décisions communales et du Code de la Route.

"J'ai même vu, me disait l'un, un conducteur avec des enfants à bord, franchir le stop sans s'arrêter, sans même ralentir". Il est vrai que lorsqu'on a ses enfants à l'abri dans sa voiture, on ne peut qu'écraser les enfants des autres, il semble alors qu'il n'y ait pas de risques.

Parlons maintenant du stationnement : savez-vous qu'il est interdit de stationner le long du centre commercial ? Le mauvais stationnement à cet endroit a provoqué deux accidents cet été.

Cela n'a pas beaucoup ému les indisciplinés qui continuent allègrement à garer leur véhicule au mépris des panneaux, là et ailleurs. La liste serait longue

La où il n'est pas interdit de stationner, il y a tout de même des trottoirs.

Pour qui sont faits les trottoirs ? "Mais, pour les piétons, bien sûr" répondra tout un chacun.

Ce même piéton qui formule la réponse, une fois déguisé en automobiliste, et convaincu de son bon droit, va stationner son véhicule sur toute la largeur du trottoir ; il contraint ainsi les piétons à circuler sur la chaussée avec les risques que cela comporte. "Curieux tout de même".

Encore plus fort : vous prenez un rond point (rue de la Bruyère, par exemple), un fléchage y indique le sens giratoire. A quelques exceptions près (les incurables) les véhicules le contournent normalement. Vous retirez la signalisation : dans le cas présent les panneaux ont été arrachés par des inconscients ; eh bien, curieusement, beaucoup de véhicules à deux ou quatre roues coupent le rond-point en sens inverse !

Il est temps que chacun s'interroge lorsqu'il s'installe au volant ou au guidon d'un engin motorisé. Quelle mutation inconsciente va-t-il subir ? Qu'il tente d'y résister pour le bien de tous. Cela m'évitera la tâche ingrate de sanctionner.

Merci à tous et à chacun.

Le Maire,
Robert TERNACLE

SOMMAIRE

◆ Editorial	Page 1
◆ Informations municipales	Page 2
◆ Associations	Page 6
◆ Vie paroissiale	Page 9
◆ Vie pratique	Page 10

INFORMATIONS MUNICIPALES

ECOLE PUBLIQUE DU MEUX

Dans le temps qui se structure, l'enfant, votre enfant, donne à la durée de l'année scolaire une tout autre étendue que celle perçue par l'adulte, par ses parents. Dans ce temps là, il y place beaucoup de choses : les activités de la maison, bien-sûr, mais aussi pour une grande part, tout ce qui a trait à l'école.

En effet, l'Ecole Publique, et donc par conséquent l'école du village représente un attrait pour elle ou pour lui.

Pourquoi cela ?

L'Ecole est un lieu de culture et un lieu d'apprentissage.

De culture parce que toutes choses apprises (à l'écho de la curiosité naturelle des enfants) font partie de notre patrimoine commun et que le désir et la tâche de tous les enseignants de l'école publique sont de faire partager et découvrir ce patrimoine culturel. Il l'est aussi en lui-même parce qu'un tel choix est un choix culturel. Il pourrait être tout autre en fonction d'autres déterminismes.

D'apprentissage car notre rôle se joue à deux niveaux, celui des acquis culturels à transmettre mais aussi et surtout celui des savoir-faire à donner à maîtriser afin que l'enfant devienne un être autonome, sensé, adapté au mieux au monde social qui l'entoure, ouvert aux autres, aux cultures différentes de la sienne, responsable en tant qu'individu et déjà citoyen.

Même s'il ne maîtrise pas tout parfaitement, l'école n'est pas dressage, il est sur le chemin, et chaque pas forme un peu plus sa personnalité de futur adulte.

Tout ce travail d'éducation, systématisé sur certains points à l'école, fait partie du domaine sur lequel vous intervenez en tant que parents, comme nous, nous intervenons en tant qu'éducateurs, en tant qu'institutrices ou instituteurs, mais de manières différentes. Votre enfant donne beaucoup de place à l'affectivité dans ses relations humaines, parents, frères, soeurs, camarades, maîtresses, maîtres. Donc le regard posé sur les deux groupes, école, famille est d'une importance primordiale.

Nous savons, nous enseignants, qu'une part de la réussite scolaire de l'enfant naît de la façon dont l'école est perçue positivement dans la famille, ainsi que dans l'établissement de rapports cordiaux dans l'optique d'une entraide effective entre les parents et l'école.

Tablant dès à présent sur un tel climat d'entente et d'entraide entre les parents de l'école du MEUX et les enseignants de l'école publique, l'équipe éducative au complet, Mmes BUSUTTL, COUTON, DELAITRE, FOSSE, JOSE, METAYER, OSRODKA, SOUPLET et Mrs BENYAMINA, CLAVET à laquelle se joignent le personnel municipal attaché à l'école, Mmes PETIT, DUVIVIER, BRUYER, THOMINE et Mr GUEGAN ont retrouvé avec joie, dans la continuité des années précédentes, ces enfants avec qui ils vont parcourir un bout de chemin éducatif pendant le temps d'une année scolaire.

Chemin qui verra grandir certains, s'éveiller à toutes les merveilles qui nous entourent, au travers des mots, des signes, au travers des images, au travers de la persévérance, au regard des outils fournis par l'école, mais aussi des livres, dans les musées, dans les activités sportives, et dans bien d'autres choses encore.

La rentrée scolaire en quelques chiffres :

Effectifs de Maternelle				Effectifs d'école élémentaire					
P.S.	M.S.	G.S.	Total	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
11	13		24						
12	13		25						
		24	24						
				20					20
				7	12				19
					23				23
						27			27
						5	20		25
								28	28
23	26	24	73	27	35	32	20	28	142

Classe	Titulaire du poste	ou 1/4 décharge
P.S.-M.S.	Lucette COUTON	
P.S.-M.S.	Isabelle METAYER	Valérie DELAITRE
G.S.	Marie-Laure FOSSE	
CP	Michèle OSRODKA	
CP-CE1	Andrée BUSUTTL	
CE1	Christine JOSE	
CE2	Mohamed BENYAMINA	
CM1	Catherine SOUPLET	Béatrice PRELY
CM2	Gérard CLAVET	Béatrice PRELY

L'Equipe éducative de l'école
Gérard CLAVET

M. PELLICCIA qui exerçait les fonctions de directeur de notre école nous a quitté pour un autre avenir professionnel en juillet dernier. Il est remplacé à compter de cette nouvelle rentrée scolaire par M. Gérard CLAVET qui nous vient de Compiègne.

Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons la bienvenue à M. CLAVET et une bonne année scolaire ainsi qu'à son équipe pédagogique.

Le Maire,
Robert TERNACLE

TRANSPORTS SCOLAIRES**Lycées et écoles privées de Compiègne****ALLER VERS COMPIEGNE**

Jours de circulation	L M Me J V	L M J V	L M Me J V S	L M Me J V S	L M Me J V S	L M Me J V S
Jours scolaires	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Jours non scolaires	◆				◆	◆
Renvois à consulter					(1)	(1)
LE MEUX Place de la Mairie	06:59	07:35	07:43	08:01	08:38	13:28
La Croisette	07:01	07:37	07:45	08:03	08:40	13:30
COMPIEGNE Lycée Ch de Gaulle		07:57		08:20	08:57	13:47
Gare SNCF	07:25			08:30	09:07	13:57
Lycée M. Grenet		08:02	08:04			
Lycée P. d'Ailly		08:07	08:09			

(1) ne dessert pas les lycées les jours non scolaires.

RETOUR DE COMPIEGNE

Jours de circulation	L M Me J V S	Me S	S	Me	L M J V	L M J V	L M J V	L M Me J V
Jours scolaires	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Jours non scolaires	◆		◆					◆
Renvois à consulter	(1)	(2)						
COMPIEGNE Gare SNCF	12:30	12:20	17:20	17:20	17:20			18:20
Lycée P. d'Ailly		12:30		17:30	17:30	17:30		
Lycée M. Grenet		12:35		17:35	17:35	17:35	18:15	
Lycée Ch. de Gaulle	12:40			17:40	17:40	17:40	18:25	
LE MEUX La Croisette	12:58	12:58	17:45	17:58		17:50	18:43	18:45
Place de la Mairie	13:00	13:00	17:47	18:00		17:52	18:45	18:47

(1) ne dessert pas les lycées les jours non scolaires.

(2) dessert le Collège Monod à 12:25.

COLLEGE DE**LACROIX-ST-OUEN**

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

ALLER :

Cars n° : M 02, M 04, M 11 8 h 13 - Centre
8 h 15 - La Croisette

RETOUR :

Car n° : M 02 16 h 00 et 17 h 00 - La Croisette
16 h 02 et 17 h 02 - Centre

Cars n° : M 11, M 01 17 h 00 - La Croisette
17 h 02 - Centre

Mercredi**ALLER :**

Cars n° : M 07, M 11 8 h 18 - Centre
8 h 20 - La Croisette

RETOUR :

Cars n° : M 07, M 11 12 h 40 - La Croisette
12 h 42 - Centre

VACANCES SCOLAIRES

1995-1996

Zone B - Académie d'Amiens

Toussaint

du 21 octobre au soir au 2 novembre au matin

Noël

du 20 décembre au soir au 3 janvier au matin

Hiver

du 17 février au soir au 4 mars au matin

Printemps

du 6 avril au soir au 22 avril au matin

Eté

Le 25 juin au soir pour les lycéens
Le 29 juin au soir pour les écoles et collèges

VOIRIE

Le Règlement Sanitaire Départemental complété de certaines dispositions à caractère local organisent l'entretien des voiries et des espaces publics, le maintien de la salubrité publique.....

Ainsi, chaque citoyen se doit de respecter certaines règles élémentaires. Nous nous permettons de diffuser ci-dessous des extraits du règlement Sanitaire Départemental et du Code de la Santé Publique ;

"Les voies et espaces publics doivent être tenus propres. Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillures des dites voies..."

Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit, sauf autorisation spéciale, sur toute ou partie de la voie publique, d'y pousser ou projeter les ordures ou résidus de toutes natures....

Il est également interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter, sur tout ou partie de la voie publique ainsi que dans les édifices ou édicules d'utilité publique, sur les bancs des rues et des promenades, tous papiers, imprimés ou non, journaux, prospectus, cartonnages, boîtes, enveloppes, emballages divers et généralement tous objets ou matières susceptibles de salir ou d'obstruer tout ou partie de la voie publique...

Les façades des immeubles et les clôtures des terrains riverains doivent être tenus propres...

Les riverains des voies publiques sont tenus de balayer ou de faire balayer au droit de leur façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

De même par temps de neige ou de gelée les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au ruisseau, en dégageant celui-ci. En cas de verglas, ils jetteront du sable..."

Ces quelques consignes, issues de règlements institués, se doivent d'être appliquées et respectées. Un certain nombre de services sont offerts à la population dans ce sens.

- la collecte hebdomadaire des ordures ménagères a lieu le jeudi (effectuée le vendredi lors des semaines comportant un jour férié). Les poubelles ou les sacs poubelles ne doivent être déposés sur la voie publique que le jour même et ne pas encombrer les trottoirs à longueur de semaine.

- le balayage des voies publiques est fait mécaniquement sur l'ensemble des rues de la Commune six fois l'année. Néanmoins, comme il est stipulé plus haut, l'entretien des trottoirs est à la charge des riverains et un balayage doit être assuré régulièrement.

Les prochains passages de la balayeuse mécanique sont prévus :

Le mercredi 27 septembre

Le mardi 7 novembre

A cette occasion, il serait bon que chaque propriétaire ou locataire nettoie son trottoir et laisse les détritiques dans le caniveau, ils seront ramassés par la machine. Par ailleurs, afin que ce service soit efficace, aucun véhicule ne doit être stationné sur la chaussée afin de permettre un balayage complet des voiries.

L'entretien et le maintien d'un état de propreté correct dans notre village dépend de chacun de nous. Nos concitoyens sont invités à mettre en oeuvre ces quelques consignes et à inciter leur entourage à en faire de même.

Toutes les initiatives d'embellissement et de fleurissement des jardins, murs, façades des habitations seront appréciées et donneront un caractère propre et coquet à notre commune.



EAU POTABLE

Les administrés sont invités à vérifier régulièrement leur alimentation en eau potable - c'est-à-dire l'ensemble de la canalisation qui dessert leur habitation depuis le compteur jusqu'à chaque point d'eau - afin de détecter toute fuite éventuelle (notamment au niveau des chasses d'eau).

En effet, toute sur-consommation due à une fuite constatée en aval du compteur est intégralement imputée à l'abonné et les factures peuvent être parfois très lourdes.



NOUVELLES ENTREPRISES DE SERVICE AU MEUX

M. Claude DEFEE

Entreprise de dépannage toutes mécaniques de motoculture.

☎ 44.41.59.06

TAXI

Dominique GARDE

à votre disposition 7 jours sur 7

Voiture ☎ 09.18.36.61

Domicile ☎ 44.20.08.38

Transports de malades assis, hôpitaux, consultations, kiné, dialyses, aéroports.

CONCOURS DES VILLAGES ET MAISONS FLEURIS

La Commune a participé cette année pour la première fois au concours départemental des villages et maisons fleuris et a retenu l'attention du jury départemental qui a attribué une mention.

Cette première participation, notamment au concours des maisons fleuries, a vu vingt-deux initiatives retenues par le jury communal, bien qu'une seule personne ait déposé sa candidature.

Le jury composé de MMmes Hélène MANTEAU, Françoise THEVENIN, Bernard DUMONT, Bernard LAVALLEE, Dominique FOY et Gérard BOUET, se réunira sous la présidence de Monsieur le Maire le **samedi 7 octobre** prochain et attribuera une récompense à chacun des lauréats pour l'effort fait dans la décoration florale de leur habitation.



OPERATION BRIOCHES

30 septembre 1995

L'ADAPEI, relayée dans notre commune par la Commission Action Sociale, organise une "opération brioches" au profit des personnes inadaptées de l'Oise. Les fonds recueillis serviront entre autres à :

- la participation à la rénovation de l'habitat des foyers d'hébergement et à la création d'appartements à l'Etablissement "Le Sésame" - 5 rue Pierre Carlu - au Meux.

- la prévision d'une structure pour enfants autistes.

Des bénévoles du Meux se présenteront à votre domicile pour vous proposer une brioche le **samedi 30 septembre 1995** après-midi : nous vous demandons de leur réserver un bon accueil.

D'autre part, un point fixe de vente de brioches se tiendra au Centre Commercial du village.

Nous vous remercions à l'avance pour votre participation.



TABLEAU D'HONNEUR

Une enquête a été effectuée par l'Union Fédérale des Consommateurs auprès de cent pharmaciens répartis dans toute la France. Elle consistait à tester les aptitudes du pharmacien à contrôler des prescriptions dites "explosives" en l'occurrence des médicaments contre-indiqués ou incompatibles. Seules dix-sept officines sur cent ont correctement analysé les prescriptions et refusé de les délivrer.

A ce tableau d'honneur figure la pharmacie TERNACLE au Meux, pour le plus grand bien et la fierté des Ulmeusiens.

Extrait de la revue "Que choisir"
Septembre 1995

L'Ulmeusien ⑤

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'article L.9 du Code Electoral stipule que l'inscription sur une liste électorale est obligatoire.

Malgré cet aspect réglementaire, l'inscription sur la liste électorale n'est pas systématique, même si lors de votre arrivée dans la commune vous vous êtes fait connaître auprès du secrétariat de la Mairie en laissant vos coordonnées, l'inscription sur la liste électorale n'est effective que si vous en avez fait expressément la demande.

Les personnes ayant atteint leur majorité cette année ou qui rempliront cette condition avant le 29 février 1996 doivent également s'inscrire.

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues jusqu'au **31 décembre 1995**, pour être prises en compte au 1er mars 1996.

Pensez à cette démarche, afin de vous éviter le désagrément de constater lors d'un prochain scrutin...que vous ne figurez pas sur la liste électorale !!



RAPPEL VOIRIE

Ramassage des ordures ménagères

Habituellement tous les jeudis.

Reporté le vendredi lors d'une semaine comportant un jour férié.

Ramassage des objets encombrants

Le premier jeudi de chaque mois.

Benne à déchets verts

Ouverture le **samedi matin de 10 h à 11 h 45** au Hameau de Caulmont au niveau du n° 84.



ETAT-CIVIL

Naissances

Tom HERISSON	5 juillet 1995
Nicolas BAUDOUIN	14 août 1995
Thierry HORNEC	1er septembre 1995

Décès

Serge PAYEN	9 septembre 1995
Marie Angèle LEPAGE	11 septembre 1995

Notre doyenne nous a quittés dans sa 108ème année.

ASSOCIATIONS

FAMILLES RURALES

Bourse aux jouets

Le 26 novembre 1995

Ciné Rural

LANCELOT

7 octobre 1995
20 h 30

Cours de gymnastique pour adultes

Des cours de gymnastique de détente animés par Annie vous permettront d'entretenir la tonicité et la souplesse de votre corps.

Ils auront lieu le lundi de 15 h à 16 h à la Salle Yvon Dupain

Tarifs : 450 F. pour l'année + 100 F. carte 1996 adhésion Familles Rurales (facilités de paiement).
Inscriptions à la bibliothèque.

Bibliothèque

Mercredi de 14 h à 15 h 30
Samedi de 11 h à 12 h

Mini-School

Ces cours s'adressent aux enfants scolarisés en grande section maternelle et CP.

Ils sont donnés par Mme Deconinque le samedi de 14 h à 15 h.

Tarifs : 150 F. par trimestre + 100 F. carte 1996 adhésion Familles Rurales.

Le premier cours débutera le samedi 7 octobre 1995.
Inscriptions à la Bibliothèque.

Initiation au Patchwork

Le jeudi de 14 h à 17 h

Initiation à l'encadrement

Le lundi de 14 h à 17 h

Scrabble

Le jeudi à 20 h 30

Les 4 activités ci-dessus se déroulent à la Maison des Associations.

Echos du centre de loisirs "95"

57 enfants du MEUX ont fréquenté le Centre durant le mois de juillet. Sandra CABOIS, ses 6 "monos", ainsi que Brigitte et Véronique, déléguées par la municipalité ont fourni un encadrement privilégié pour ces enfants qui ont pu :

- Exercer leurs talents au sein d'ateliers divers (Peinture sur verre, pyrogravure, dessin, pâte à sel).
- Dépenser leur trop plein d'énergie durant les sorties piscine et kayak à la base de Longueil-Ste-Marie, particulièrement appréciées vu la canicule !
- Participer au camping toujours accueilli avec grand plaisir, cette année encore à MONTAUBAN.
- Apprécier les grandes sorties empreintes de gaieté et de découvertes que furent ces 2 voyages à "Bagatelle" et au "Parc Astérix".

Dans une joyeuse ambiance, les parents sont venus entourer enfants et moniteurs lors de la fête de clôture du centre.

Merci aux dirigeants et rendez-vous en juillet 96.

La Présidente,
Monique BEAUFILS



JUDO CLUB

Et c'est reparti !

Reprise des cours le mardi 12 septembre 1995 à la Salle Yvon Dupain

Les inscriptions se font sur place

1er cours de 17 h 30 à 18 h 30 : enfants nés entre 1990 et 1987

2ème cours de 18 h 30 à 19 h 30 : enfants nés entre 1986 et 1982

3ème cours de 19 h 30 à 20 h 45 : adolescents et adultes

Ces cours sont donnés par un professeur diplômé d'Etat 2ème degré, 3ème dan.

VENEZ NOMBREUX

Les parents disponibles les mardis de 15 h 30 à 16 h pour la pose des tapis, sont les bienvenus. Merci d'avance.

Le Président,
Pierre SHPAHAJ

Renseignements : ☎ 44.83.72.75

LE DIAPASON

Ecole de Musique Sylvie NAVARRE

GUITARE CLASSIQUE
Enfants et Adultes
Débutants à perfectionnement

PIANO
Enfants à partir de 6 ans

FLUTE A BEC
Enfants à partir de 8 ans

SOLFEGE
Enfants et adultes tous niveaux

DICTEE MUSICALE
Enfants en cours individuel, préparation aux
examens de fin d'année.

FORMATION MUSICALE
Enfants de 3 à 6 ans

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Avant le 30 septembre 1995

☎ 44.41.29.99



FITNESS

Tous les mardis de 9 h 15 à 10 h 45
Tous les vendredis de 18 h 00 à 19 h 30

Pendant 1 h 30 de cours :
Aérobic nouveau style
Cardio Funk
Body Work
Renforcement musculaire
(élastiques et haltères)
Stretching

Tarif annuel : 900 F. + 50 F de frais de dossier
(facilités de paiement) pour 1 cours hebdomadaire.

Premier cours le Vendredi 29 septembre 1995

Renseignements - Inscriptions

☎ 44.41.57.13 ou 44.41.28.18



SPECIFIC' DANSE

L'association Spécific' Danse et son professeur
Valérie Odiaux vous informent que les cours de
danse classique et modern' Jazz reprendront

Mercredi 27 septembre 1995
Salle Yvon Dupain

Renseignements - Inscriptions

☎ 44.41.57.13



CLUB DE L'AMITIE

Après l'interruption du mois d'août, le club de
l'Amitié a repris ses réunions hebdomadaires chaque
jeudi de 14 h 30 à 18 h .

De nouveaux arrivants seraient les bienvenus.

La Présidente,
Suzanne DUFAU



LE MEUX ENTENTE BOULES

Le bouchon d'honneur du 10 septembre a
clôturé la saison 95. C'est dans une ambiance
conviviale et sympathique que les joueurs, leurs
épouses et quelques enfants se sont affrontés pour
que les meilleurs gagnent.

Comme l'année précédente, le club a organisé quatre
concours officiels, dont deux nocturnes. Ils ont réuni
à chaque fois de trente à quarante équipes. En
revanche, le concours de début de saison, réservé aux
habitants du Meux n'a pas rencontré le succès
souhaité.

Des souhaits pour la saison 96 : quelques joueurs de
plus seraient les bienvenus. Notre voeu le plus cher :
que le club dispose d'un terrain pour y organiser ses
manifestations et entraînements.

Notre ancien Président Christophe LAZARE, nous a
quittés pour raisons personnelles, qu'il soit ici
remercié pour toute son action.

Le 13 janvier 96, le Club organisera sa soirée repas
avec animation et tombola, venez nombreux. D'autres
détails sur cette soirée dans la prochaine parution de
ce journal.

Le Président,
Jean-Michel CINTAS

ASSOCIATIONS DU MEUX

<i>LE MEUX ENTENTE BOULES</i>	<i>FAMILLES RURALES</i>
Jean-Michel CINTAS 20, rue du Clos des Vignes 60880 LE MEUX Tél. : 44.83.72.32	Monique BEAUFILS 42, rue du Général Leclerc 60880 LE MEUX Tél. : 44.91.12.76
<i>SOCIETE DE CHASSE</i>	<i>FOOTBALL CLUB LE MEUX</i>
José SCHAMBERT 18, rue Champion 60880 LE MEUX Tél. : 44.41.50.24	Michel DURAND 31, rue de la République 60880 LE MEUX Tél. : 44.41.51.41
<i>CLUB DE L'AMITIE</i>	<i>JUDO CLUB</i>
Suzanne DUFAU 7, rue Pierre Carlu 60880 LE MEUX	Pierre SHPAHAJ 29, rue du Clos des Vignes 60880 LE MEUX Tél. : 44.83.72.75
<i>CLUB DETENTE LOISIRS</i>	<i>POMPIERS</i>
Claudie BOUET 20, rue de la République 60880 LE MEUX Tél. : 44.91.09.21	Jean-Pierre LESCOT 12, rue du Gd Caucrimont 60880 LE MEUX Tél. : 44.41.50.15
<i>SPECIFIC' DANSE AEROBIC</i>	<i>CLUB DE TENNIS</i>
Suzie BOLMIER 19, rue de Rivecourt 60880 LE MEUX Tél. : 44.41.57.13	André TEIRLINCK 6, rue du Gal De Gaulle 60880 LE MEUX Tél. : 44.91.09.14
<i>A.P.E.E.M.</i>	<i>LE DIAPASON</i>
Evelyne LE CHAPPELLIER 14, rue du Général Leclerc 60880 LE MEUX Tél. : 44.41.28.18	Sylvie NAVARRE 68, rue de la Libération 60880 LE MEUX Tél. : 44.41.29.99
<i>CLUB CYCLO</i>	<i>COMITE DES FETES</i>
Michel TURF 9, rue de Caulmont 60880 LE MEUX Tél. : 44.91.04.17	Gérard BOUET 20, rue de la République 60880 LE MEUX Tél. : 44.91.09.21
<i>CLUB DES SUPPORTERS DU F.C. LE MEUX</i>	
Claude PERON 79, rue de la République 60880 LE MEUX Tél. : 44.41.52.11	

Théâtre Impérial de Compiègne
**THEATRE FRANCAIS DE LA
MUSIQUE**

Festival de Compiègne
(Septembre 1995 - Mars 1996)

1er octobre

Récital de piano, Cédric Tiberghien

7, 8 octobre

Opéra en version scénique
"Le Domino Noir" de D.F.E. Auber

15 octobre

Récital de chant Marie-Ange Todorovitch

22 octobre

Concert de l'Orchestre de Picardie avec Cédric Tiberghien

29 octobre

Récital de chant José Van Dam

5 novembre

Opéra en version de concert
"Céphale et Procris" de A.M. Grétry

8 au 12 novembre

Cinéma
"Phèdre" de Jean Racine, film réalisé par Pierre Jourdan

19 novembre

Théâtre
"Les Fourberies de scapin" de Molière

26 novembre

Opéra en version scénique
"La Flûte enchantée" de W.A. Mozart

3 décembre

Récital de chant Laurence Dale

10 décembre

Opéra-bouffe en version scénique
"La Périchole" de Jacques Offenbach

17 décembre

Théâtre
"Le Mystère de la Charité de Jeanne d'Arc"

VIE PAROISSIALE

Après des années de bons services, M. Edmond INGLEBERT cède la place à Mme Agnès CLOET qui devient ainsi notre nouvelle responsable du Conseil Paroissial Local.

Sacrement de baptême

L'Eglise accueille pour le sacrement de baptême les petits enfants dont les parents :

- font profession de foi chrétienne
- s'engagent à éveiller leur enfant à la foi en famille et par le catéchisme

Le baptême des petits enfants suppose donc une réflexion préalable avec le prêtre de la paroisse.

Pour cela, les parents prendront contact avec le prêtre au moins un mois avant la date souhaitée pour le baptême.

Pour les plus grands, il est important de commencer par les inscrire au catéchisme, où ils s'y prépareront progressivement.

Catéchisme

L'inscription de l'enfant se fait l'année de ses 8 ans (enfants en classe de CE 2).

Au cours du mois de septembre de chaque année, les parents sont invités à prendre contact avec le prêtre M. l'Abbé SIRON ☎ 44.41.62.33 ou auprès de Mme MARTIN ☎ 44.41.51.85.

L'Abbé SIRON

La messe de rentrée de l'aumônerie du Collège a eu lieu le dimanche 17 septembre 1995 à 10 h 30 à LACROIX-ST-OUEN.

Vous avez été nombreux à participer à la collecte pour la sonorisation de l'Eglise du Meux.

Le 15 septembre date de clôture de la souscription, nous avons recueilli la somme de 13 630 F.

Cela va nous permettre de procéder rapidement au rééquipement de notre église.

UN GRAND MERCI A TOUS

Agnès CLOET

VIE PRATIQUE

BABY-SITTING

Fanny BAUDESSON	20 ans	44.41.52.90
Mélanie BOLMIER	18 ans	44.41.57.13
Edwige BOUCHINET	20 ans	44.41.56.76
Benjamin BOUET	17 ans	44.91.09.21
Cathy CHARPENTIER	14 ans	44.41.53.77
Violaine CHARTRES	14 ans	44.91.12.82
Jean-Claude CINTAS	18 ans	44.83.72.32
Maxime FREQUELIN	16 ans	44.41.51.11
Marine MANTEAU	17 ans	44.41.25.42
Fleur RIGHETTI	14 ans	44.91.02.78
Emilie SOIRON	14 ans	44.41.51.11

NOURRICES AGREES

Mme ALLAIRE	44.41.27.03
Mme BERTRAND	44.41.53.42
Mme BOULANGER	44.91.05.73
Mme CHARPENTIER	44.41.53.77
Mme CREDOU	44.41.50.98
Mme GOBEAUT	44.91.09.19
Mme LEFEVRE	44.91.07.58
Mme MOULIN	44.41.54.84

Si vous désirez proposer vos services sous cette rubrique, faites vous connaître à la Mairie.

PERMANENCES MEDECINS

Octobre

01/10 - SINAVONG	Verberie
07 et 08/10 - LOBIN	Lacroix-St-Ouen
14/10 - GOASGUEN	Jaux
15/10 - OGUEZ	Le Meux
21/10 - RAYNAL	Lacroix-St-Ouen
22/10 - BOUCHER	Béthisy-St-Pierre
28 et 29/10 - CHAPERON	St-Sauveur

Novembre

01/11 - CHAPERON	St-Sauveur
04/11 - COURTALHAC	St-Sauveur
05/11 - DELLENBACH	St-Sauveur
11/11 - OGUEZ	Le Meux
12/11 - SINAVONG	Verberie
18 et 19/11 - BOURGUIGNON	Verberie
25/11 - GOASGUEN	Jaux
26/11 - BOUCHER	Béthisy-st-Pierre

Décembre

02/12 - VETTER	Béthisy-St-Pierre
03/12 - VINCENT	St-Sauveur
09 et 10/12 - LOBIN	Lacroix-St-Ouen
16/12 - FAYOLLE	Lacroix-St-Ouen
17/12 - PARISOT	Rully
23/12 - VASSEUR	Lacroix-St-Ouen
24/12 - MAZINGARBE	Verberie
25/12 - OGUEZ	Le Meux
30/12 - RAYNAL	Lacroix-St-Ouen
31/12 - JULLIEN	Béthisy-St-Pierre

PERMANENCES PHARMACIENS

Du samedi soir au samedi suivant

Octobre

07/10 - DEBOISLAVILLE	Grandfresnoy
14/10 - TERNACLE	Le Meux
21/10 - LANGE	Longueil-Ste-Marie
28/10 - MOTTELET	Béthisy-St-Pierre

Novembre

04/11 - CULPIN	Chevrières
11/11 - MORIAMEZ	Lacroix-St-Ouen à partir du Samedi matin
18/11 - CAME	St-Sauveur
25/11 - MOTTE	Estrées-St-Denis

Décembre

02/12 - SUEUR	Rémy
09/12 - ROSSIGNOL	Verberie
16/12 - BOUYSSOU	La Neuwilleroy
23/12 - DEBOISLAVILLE	Grandfresnoy
30/12 - ALAURENT	Estrées-St-Denis



Prochaine édition prévue en Décembre

"L'Ulmeusien"

Journal municipal de la commune du Meux

SIEGE :	Mairie du Meux
DIRECTION :	Robert TERNACLE
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :	Lionel MANTEAU
REDACTION :	Gérard BOUET Josette SOIRON Arlette INGLEBERT Nicole VALENTIN
COMPOSITION & MISE EN PAGE :	Nathalie ASSELIN

NUMEROS UTILES :



Mairie :	44.41.51.11
Pompiers :	18
Samu :	15
Gendarmerie de Lacroix-St-Ouen :	44.41.20.05